

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE ROUSSILLON MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT, DE CONSTRUCTION, SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Suite à la consultation publique tenue le 21 mai 2024 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sur les **projets de règlements** suivants, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Mathieu invite maintenant la population à se prononcer par écrit ou à prendre rendez-vous pour soumettre leurs commentaires ou demandes particulières :

314-2024	Le plan d'urbanisme révisé de la Municipalité de Saint-Mathieu remplaçant le plan d'urbanisme numéro 228-2011
315-2024	Le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Mathieu remplaçant le règlement de zonage numéro 229-2011
316-2024	Le règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Mathieu remplaçant le règlement de lotissement numéro 230-2011
317-2024	Le règlement de construction de la Municipalité de Saint-Mathieu remplaçant le règlement de construction numéro 232-2011
318-2024	Le règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de Saint-Mathieu remplaçant le règlement sur les permis et certificats numéro 231-2011
319-2024	Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Saint- Mathieu remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 292-2021
320-2024	Le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité de Saint-Mathieu remplaçant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 237-2012

Rappelons que ces projets de règlements concernent l'ensemble du territoire de la municipalité et que le règlement de zonage sera ultérieurement soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Consultation écrite

Les citoyens sont invités à soumettre leurs commentaires par écrit <u>d'ici le 21 juin 2024</u>, avant 16h00 à l'adresse électronique suivante : <u>info@saint-mathieu.com</u>

Rendez-vous

Il sera également possible de <u>prendre un rendez-vous</u> afin de soumettre vos commentaires ou demandes particulières lors des deux journées suivantes :

- 3 juin 2024 entre 9h00 et 15h00
- 4 juin 2024 entre 14h00 et 20h00

Les demandes de rendez-vous peuvent être adressées :

- 1) à l'adresse électronique suivante : info@saint-mathieu.com
- 2) par téléphone au numéro suivant : 450-632-9528.

Vous devrez annoncer le sujet de vos commentaires et demandes particulières lors de la prise de rendez-vous.

Enfin, nous vous rappelons que les projets de règlements ci-haut mentionnés et les différents plans qui leur sont annexés peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de la Municipalité situé au 299, chemin Saint-Édouard à Saint-Mathieu, durant les heures normales de bureau ou sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : https://saint-mathieu.com/avis-publics-2024/

Donné à Saint-Mathieu ce 23 mai 2024.

Oleg V. Lascov

Directeur général et greffier-trésorier